

# Thème 1: objectif d'un marché de l'électricité ouvert et eurocompatible

---

## Position de la branche

L'AES est en faveur d'un marché de l'électricité ouvert et eurocompatible, garant d'un approvisionnement sûr et économique de la Suisse en électricité.

Il est toutefois nécessaire de tenir compte, dans toutes les négociations, de certains éléments des objectifs suisses qui divergent de la politique de l'UE et notamment du troisième paquet de directives UE du 3 septembre 2009.

Pour l'AES, l'objectif essentiel et prioritaire est une concurrence libre et entière dans l'approvisionnement en énergie lors de la deuxième étape, à partir de 2014.

Pour des raisons politiques liées à la possibilité d'un référendum, l'AES avait accepté, pour la première étape limitée dans le temps, le compromis d'une ouverture partielle du marché dans la LApEI. Pour la deuxième étape cependant, non seulement la libéralisation complète doit être réalisée, mais les défauts et faiblesses présents dans la première étape devront être corrigés par une révision de la LApEI.

Entre autres conditions pour un marché ouvert de l'électricité, il s'agira de fixer de manière conséquente les règles de la concurrence dans la loi révisée. Alors que le réseau reste un monopole réglementé, la fourniture d'électricité doit être conçue pour suivre les règles du marché et de la libre concurrence. Une exception demeure, celle de l'approvisionnement de base avec l'option «Modèle du choix avec approvisionnement garanti» pour les petits consommateurs jusqu'à 100 MWh/a, à des prix qui devront être fixés sur la base du marché (voir autres explications sous les Thèmes 2 et 11). Dans la nouvelle LApEI, l'objectif de la sécurité d'approvisionnement restera important, mais à des conditions axées sur le marché.

Pour positionner la Suisse comme plaque tournante internationale pour l'électricité, l'AES vise également une compatibilité entre l'ouverture du marché suisse de l'électricité et l'UE. Pour garantir la sécurité intérieure de l'approvisionnement, le marché européen de l'électricité a son importance, et les contrats à long terme, en particulier, doivent être respectés. L'UE progresse vers ses objectifs d'intégration de son marché intérieur et a ouvert ses marchés nationaux de l'électricité depuis le milieu de 2007.

---

## Message

- En tant qu'organisation faîtière de la branche, l'AES prône une concurrence ouverte et totale dans la fourniture d'électricité. Cette concurrence doit être mise en oeuvre de manière conséquente lors de la deuxième étape, qui commencera en 2014.
- L'objectif de l'AES est un marché de l'électricité eurocompatible, garant d'un approvisionnement sûr et économique de la Suisse en électricité.
- L'art. 3 LApEI prévoit des principes de subsidiarité (documents de la branche à concevoir comme des directives à force obligatoire générale) et de coopération (collaboration entre la branche et l'Administration dans les processus législatifs), principes qui devront également être appliqués lors de l'ouverture complète du marché.



---

## Chances et risques

### Chances:

- Utiliser la concurrence comme une chance: mettre en oeuvre une séparation claire et cohérente entre le réseau, monopole réglementé, et la libre concurrence dans la fourniture d'énergie
- Comprendre l'approvisionnement de base pour les petits consommateurs comme un produit particulier, associé à une plus grande stabilité des prix
- Dégager des signaux de prix exacts qui puissent stimuler les investissements dans des centrales et des réseaux
- Laisser le potentiel d'efficacité du marché déployer ses effets
- Garantir la compatibilité avec le marché européen de l'électricité
- Garantir des prix axés sur la concurrence pour l'économie nationale
- Profiter de la révision de la LApEI pour supprimer les défauts et faiblesses existants
- La Suisse peut viser une eurocompatibilité dynamique à condition de participer suffisamment aux consultations; swissgrid, en particulier, doit intégrer des calculs de sécurité du réseau et des méthodes de gestion des congestions/pannes en liaison avec les initiatives régionales de l'UE.

### Risques:

- La menace d'un référendum pourrait peser sur la mise en oeuvre de la deuxième étape, axée sur le jeu de la concurrence
- La sécurité de l'approvisionnement et l'approvisionnement de base bénéficient de priorités aux dépens de la concurrence
- Le service de réglementation et ses fonctions sont amplifiés
- Les ingérences politiques augmentent (conduisant à une surréglementation)
- La complète ouverture du marché n'est pas soutenue par les organisations de consommateurs (grandes et petites)
- Le déséquilibre entre l'offre et la demande sape les conditions de la concurrence
- L'UE (troisième train de directives du 3 septembre 2009) vise une séparation juridique entre le réseau et la vente d'énergie chez les distributeurs, et cela **dans tous les cas lorsqu'il y a plus de 100'000 clients finaux** [voir à ce sujet les motifs du thème 14]. **Bien qu'il y ait peu de ce genre de cas chez nous, cette revendication doit être refusée pour la Suisse, car elle ne conduit pas au but visé.**

---

## Motifs

La libéralisation du marché de l'électricité, qui s'inspire des expériences et des constatations faites en cours de route dans l'UE, mais aussi en Suisse, progresse et a atteint le point de non-retour. L'UE veut instaurer le marché intérieur européen de l'électricité de manière conséquente et globale. La Suisse doit également oeuvrer à cette évolution, d'une part

parce qu'elle veut continuer à assumer son rôle de plaque tournante, d'autre part parce qu'elle veut conclure avec l'UE un accord sectoriel bilatéral dans ce but et en vue d'une sécurité d'approvisionnement à long terme dans notre pays.

A l'intérieur du pays, la deuxième étape de la libéralisation du marché doit conduire à un nouveau développement du système de concurrence et d'approvisionnement de base, qui jusqu'ici était «dual». L'approvisionnement de base doit se faire à des prix fondés sur le marché. Dans l'UE, selon l'art. 3 de la nouvelle directive 2009/72/CE du 13 juillet 2009, les États membres doivent veiller à ce que tous les clients résidentiels et (...) les petites entreprises aient le droit de bénéficier du service universel, c'est-à-dire du droit d'être approvisionnés, sur leur territoire, en électricité (...), et ce à des prix (...) aisément et clairement comparables, transparents et non discriminatoires.

Des rôles et des missions conformes au marché doivent pouvoir être confiés respectivement aux différents acteurs.


Des conditions cadres planifiables et axées sur la concurrence doivent rendre le marché de l'électricité et sa réglementation acceptables pour tous les participants au marché. Des signaux de prix corrects et de justes stimulations doivent étayer les investissements dans des installations de production et de réseau et garantir une exploitation efficace, tenant compte de la sécurité d'approvisionnement. Surtout, les prix doivent pouvoir refléter les conditions du marché et transmettre ainsi les bonnes stimulations aux offreurs et aux demandeurs.

Les prétentions des gros consommateurs à des prix basés sur les coûts de production doivent être rejetées. La branche s'oppose à un retour au monopole de l'approvisionnement. Au contraire, notre objectif doit être un marché de l'électricité transparent et ouvert, au-delà des frontières.

---

## Bases

- **Texte(s) de loi:** LApEI, art 1, 3, 6, 7, 13,
  - **Textes d'ordonnances:** OApEI, art. 1, 4, 11,
  - **Interventions parlementaires:**

08.496	Iv. pa. R. Rechsteiner, Réseaux électriques. Garantir le service public par la loi
08.3758	Po CEATE-CN. Modifications de la LApEI et de l'OApEI
08.3756	Po CEATE-CN. Modifications de la LApEI
Divers	liquidé
- 
- Menaces de référendum contre la seconde étape

---

## Renseignements

Jean-Michel Notz, 062 825 25 38, jean-michel.notz@strom.ch  
 Secrétaire de la Commission de régulation  
 Association des entreprises électriques suisses  
 Hintere Bahnhofstrasse 10, 5001 Aarau, www.strom.ch